

Les services publics, l'alternative solidaire

La marche en avant du marché libéral se veut irrésistible. La libre concurrence des marchandises, des capitaux et des travailleurs est posée comme dogme. C'est d'elle que résulteraient le progrès social et le bien-être.

Ce qu'en perçoivent les citoyens est bien différent. La construction européenne actuelle est vécue négativement avec les directives de libéralisation qui ont conduit à la privatisation de nombre de nos services publics et une orientation visant la mise en concurrence généralisée des travailleurs et des territoires. Le gouvernement français a souvent été aux avant-postes de la mise en œuvre de cette politique.

La même analyse vaut pour les institutions mondiales comme l'OMC ou le FMI.

La réalité aujourd'hui est faite d'une accentuation des inégalités sur la planète avec d'un côté des fortunes colossales et de l'autre une partie de l'humanité qui souffre de ne pas avoir l'essentiel pour vivre sur le plan alimentaire ou de la santé.

La question des services publics est fortement enracinée en France, avec la marque de ce qu'a été notre histoire et en particulier les luttes sociales depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 à la mise en œuvre des conquêtes démocratiques de la libération. Elle revêt de plus en plus une dimension européenne et internationale.

Dans notre pays, les luttes pour le service public ont profondément marqué le paysage social de la dernière période. C'est en partie sur

cette question que s'est joué le référendum sur le projet de traité européen.

La CGT a joué un grand rôle depuis l'origine, dans toutes les luttes pour le service public. Le soutien, la participation des usagers et de la population sont un élément décisif du rapport de force. L'entrée dans l'action d'élus comme dans la Creuse a donné naissance à un rassemblement de qualité nouvelle avec la constitution d'une « fédération des collectifs de défense et de développement des services publics ».

Dans le même temps, des initiatives de luttes et des rassemblements prennent corps dans d'autres pays d'Europe avec par exemple l'action pour le retrait de la directive Bolkenstein.

La Fédération des Collectifs de Défense et de Développement des Services publics appelle à une journée de mobilisation le 10 juin

Cette décision a été prise lors de l'assemblée de Lorient à laquelle ont participé une centaine de représentants de collectifs, de syndicats, d'associations et de partis politiques. Au niveau syndical étaient présentes la CGT (UD du Morbihan, la Fédération MINES - ENERGIE et l'UGFF), la FSU et Solidaires.

Dans le fil de la manifestation du 19 novembre, la fédération met à la disposition de toutes les forces qui veu-

lent agir dans le même sens une date, le samedi 10 juin, pour un nouveau moment fort d'expression revendicative sous forme de manifestations, de forum, de rassemblements.

Le 10 juin est ainsi proposé pour exprimer notre combat pour défendre les services publics avec la force de propositions partant de l'état des lieux pour une reconquête avec une prise en compte des nouveaux besoins. Les lieux de rassemblement pourront être aussi l'occasion de développer plus particulièrement tel ou tel thème, ainsi l'eau, le logement, la santé, l'énergie, les transports...

En point d'appui, un projet de manifeste pour les services publics est en cours d'élaboration. L'UGFF a participé à sa rédaction. Il constitue un support pour fédérer et faire converger les initiatives.

De nombreuses organisations CGT sont parties prenantes à la démarche et ce d'autant plus que celle-ci se situe bien dans le fil d'une multitude d'initiatives que la CGT a elle-même initiées. Il va de soi qu'il ne s'agit en aucun cas de diluer notre identité mais au contraire de se donner les moyens de construire un rapport de force au niveau des enjeux actuels.

Des initiatives qui se développent dans d'autres pays et au plan européen

De nombreuses initiatives autour des services publics et de l'emploi public se développent en Europe :

- ◆ Les actions contre la directive Bolkenstein, avec notamment la manifestation du 14 mars, contraint la commission européenne à naviguer en recul. Pour autant les enjeux fondamentaux demeurent et appellent de nouvelles mobilisations.
- ◆ L'UGFF a également participé, en octobre 2005, à une « convention » des collectivités qui se sont déclarées hors AGCS. Celle-ci a réuni des élus, des syndicalistes,

des associations et a débouché sur un appel pour demander l'arrêt des négociations de l'AGCS, le retrait de la directive Bolkenstein, la reconnaissance des services publics dans le droit européen. D'autres initiatives sont en perspective sur ces mêmes thèmes en octobre prochain à Genève.

- ◆ La FSESP lance quant à elle une grande campagne européenne sur le thème « quel service public

voulons-nous pour nous et nos enfants ». Celle-ci sera bâtie à partir des réalités des différents pays d'Europe. L'objectif est de travailler à une alternative à la politique libérale actuelle en proposant une plate-forme européenne pour les campagnes nationales en cours. La FSESP entend agir pour une reconnaissance des services publics au plan légal dans l'union européenne.

Transfert de compétences : un trop plein pour les départements et de lourdes conséquences pour le service public

Les transferts massifs de compétences produisent aujourd'hui leurs premiers effets avec des départements en charge de responsabilités nouvelles mais sans les moyens financiers de les assumer.

Ainsi pour le RMI, le décalage entre les dépenses et la compensation de l'Etat représente 1 milliard d'euros. Le même risque de dérive apparaît pour l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap.

Cette situation conduit les représentants de droite et de gauche des conseils généraux à demander « solennellement » au gouvernement, le 9 février, que la pause des transferts de compétences et des normes, annoncée par le premier ministre le 11 janvier, « entre immédiatement dans les faits ».

Les conséquences sont d'ores et déjà lourdes pour le service public avec la réduction des effectifs,

Les usagers, pour ce qui les concerne, constatent la flambée des impôts locaux et, dans le même temps, la dégradation du service public avec les fermetures d'implantation de proximité, les politiques de privatisation, l'augmentation des tarifs.

Ces éléments ne font que valider une fois de plus notre revendication de moratoire, d'abrogation de la loi et d'ouverture d'un débat public associant les organisations syndicales, les élus, la population.

Le cas du département du Loiret

Ce département est géré par la droite. Il est très favorable à la décentralisation mais le conseil général a fait ses comptes. Pour gérer les routes nationales transférées, il évalue le besoin en personnel à 155 agents alors que l'Etat n'en propose que 125. Il estime à 3 millions d'euros par an pendant 6 ans le besoin en crédits pour les travaux d'entretien alors que l'Etat ne propose qu'un million ! En conséquence, le département refuse de signer l'accord de transfert avec l'Etat.

Le ministre délégué aux collectivités locales Hortefeux est lui-même obligé de déclarer nécessaire de faire le bilan de la décentralisation et d'analyser « sans parti pris ce qui a bien été assuré et ce qui suscite encore des interrogations, comme le transfert de réseaux routiers ou du revenu minimal d'insertion aux départements » (le Figaro du 21 février 2006).